

Règlement complet du jeu « L'Europe vous ouvre ses portes »

ARTICLE 1 : OBJET

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor organise, du jeudi 30 mars au lundi 8 mai 2017 à minuit, sur son site Internet <http://cotesdarmor.fr>, un jeu dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Ce jeu appelé « L'Europe vous ouvre ses portes » permet aux participants de tenter leur chance pour gagner :

- > soit 1 lot de 2 places pour le festival Art Rock 2017 (valeur : 72 € le lot de 2 places)
- > soit 1 livre « Cartes » aux Editions Rue du Monde (valeur : 25,80 €)
- > soit 1 kit de voyage Côtes d'Armor (valeur : 23 €).

Le jeu est accessible depuis la page d'accueil du site <http://cotesdarmor.fr> ou depuis l'url <http://cotesdarmor.fr/jeu-europe>.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

2.2. Les personnes participant via le site Internet cotesdarmor.fr et n'ayant pas justifié par mail de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.2.2. Une seule participation est autorisée par adresse courriel pour chaque plage de jeu (du 30 mars au 10 avril, du 11 avril au 24 avril et 25 avril au 8 mai 2017).

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Le jeu « L'Europe vous ouvre ses portes » propose aux internautes du site cotesdarmor.fr d'identifier 3 emblèmes des pays européens, repérables sur une image accessible sur la page de jeu mais aussi en format « grandeur nature » sur la façade du Département des Côtes d'Armor, 9 place du général de Gaulle, à Saint-Brieuc.

3.2 Pour participer au jeu, les internautes devront indiquer leurs réponses dans un formulaire dédié.

3.2 Quatre gagnants seront sélectionnés par tirage au sort (parmi les bonnes réponses), aux dates suivantes :

- > mardi 11 avril 2017
- > mardi 25 avril 2017
- > mardi 9 mai 2017

ARTICLE 10 : RESPONBILITE DE L'ORGANISATEUR

10.1 L'organisateur ne saurait être tenu responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

10.2 L'organisateur ne peut être tenu responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

10.3 S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de l'organisateur serait limitée si elle venait à être recherchée à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.